

Époux ou Père

Prénoms Jean, Dominique, Christian

Nom ⁽¹⁾ BOBET

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____) ⁽¹⁾

Né le 08 Juin 1988
à 14 heures 00 à Beau sur
Charente (74)
de ⁽²⁾ Eric, Roger BOBET

et de ⁽²⁾ Marie-Françoise BAUDY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 577
le ⁽³⁾ 19 SEP 2013

MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁵⁾



Mariage célébré à _____ le _____ à _____ heures _____
Les futurs époux ont déclaré ⁽⁵⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(2) Prénoms du père et de la mère.

(3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M.... notaire à... ».

ÉPOUX OU PÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT⁽¹⁾
EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2585/2013

Le 17 Septembre 2013 à 16 heures 31 min
est né(e)⁽²⁾ Stéphanie, Jérôme, Eric

BOBET
Désignant déclaration conjointe du 18 Septembre 2013.
1^{re} partie : _____ 2^{me} partie : _____⁽²⁾

du sexe masculin à Melun (Seine-et-Marne)

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 2 Septembre 2013 à la Mairie de Nanterre
(Seine-et-Marne) par ses père et mère.

Délivré conforme aux registres, le 18 Septembre 2013

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾



ÉPOUSE OU MÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédée le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 267

Le 27 janvier 2013 à 09 heures 05
est né(e)⁽²⁾ Eleana Sandrine Narie BOBET
sous la déclaration conjointe
du 18 septembre 2013

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____) ⁽²⁾

du sexe feminin à nelun
(Seine - Et - Marne)
de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le 28 janvier 2013
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures _____
est né(e)⁽²⁾ _____

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____) ⁽²⁾

du sexe _____ à _____
de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.